



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE-RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	13/11/2011 à 19h00
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2011-05
Etat du document	Validation en cours

Présents	Nicolas Rébérot Patricia Lucot Silvie Szczuka Stéphanie Rébaudo Eric Debosque Marc Guérin Eric Wintrebert	Dominique van Zuilen Bertrand Pointier Antoine Ferté Francis Hutin André Destrez Bruno Lencel Benjamin Dubois
Absents	Sylvie Prédot,	
Procuration	Sylvie Prédot donne procuration à Nicolas Rébérot	
Secrétaire de séance	Bruno LENCEL	
Début de la séance	19h00	
Fin de la séance	22h20	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	14
Conseillers votants :	15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 novembre 2011

Date d'affichage : 07 novembre 2011

Ordre du jour

Diverses informations - Communications du Maire

Le maire rappelle que le jour du conseil municipal précédent, Pierre Meyssirel nous quittait. En sa mémoire, le maire fit observer une minute de silence.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 5 septembre 2011.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Bruno LENCEL, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le maire fait état des affaires en cours.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Dématérialisation
 - 11 – Présentation des services en lignes
 - 12 – Adhésion Totem

- 2 – Assainissement
 - 21 – SPAC
 - 211 - Extensions la Montagne et la Vache Noire
 - 212 – Tarifs contrôlés
 - 213 – Convention de déversement
 - 22 – SPANC – règlement réhabilitation

- 3 – Travaux
 - 31 – Aménagement centre bourg
 - 32 – CCPVA
 - 33 – Classement voiries
 - 34 – Opération façades
 - 35 – Mission diagnostic accessibilité
 - 36 – Classement MH statue

- 4 – Finances
 - 41 – Décision Modificative (M14)
 - 42 – Demande de subventions et programmation CDDL et FRAPP
 - 43 – Approbation CRACL

- 5 – Divers
 - 51 – Présentation rapport sur l'eau
 - 52 – Avis sur SRCAE
 - 53 – Divers, tour de table

1 – DEMATERIALISATION

11 – Présentation des services en lignes

Le maire fait la présentation des nouveaux services disponibles à partir du site internet :

- Inscription sur la liste électorale
- Recensement Citoyen Obligatoire
- Demande d'actes d'état civil

Ces services s'ajoutent à ceux déjà disponibles : déclaration d'ouverture de chantier, suivi de carte nationale d'identité

12 – Adhésion Totem

Le maire présente une évolution dans la dématérialisation. Il s'agit de celle des documents budgétaires. Cela permettra dans un premier temps de transmettre via internet les budgets primitifs 2012, puis à compter de l'an prochain les comptes administratifs, décisions modificatives et budget supplémentaire le cas échéant. Pour cela, il est nécessaire de signer un avenant à la convention signée avec l'Etat dans le cadre de ACTES. Le maire est autorisé à signer cet avenant.

2- ASSAINISSEMENT

Le maire informe le conseil que dernièrement, un groupe d'une cinquantaine de lycéens est venu visiter Recycl'eau.

21 – **SPAC**

211 – **Extensions la Montagne et la Vache Noire**

Les travaux d'extension du réseau de la Montagne ont commencé et dureront un peu moins de 2 mois. Ces travaux sont très attendus par les propriétaires.

Concernant l'extension de la Vache Noire, nous avons connu un rebondissement de la part de la commune de Montigny-Lengrain. En effet, alors qu'elle s'était engagée par délibération à se raccorder au réseau communal en 2005 et que nous avons prévu le dimensionnement de la STEP dans ce sens, les élus de Montigny viennent de revenir sur leur engagement.

Cela ne doit pas remettre en cause le projet d'extension et nous autoriserons néanmoins les habitants de Montigny qui seront raccordables à effectuer les travaux de raccordement. Le conseil municipal délibère pour que la réalisation des travaux se fasse sous charte qualité.

212 – **Tarif contrôles**

Le service public d'assainissement est régulièrement sollicité, par les offices notariaux ou par des usagers, dans le cadre de mutations de biens mobiliers pour effectuer des visites de conformité des branchements au réseau d'assainissement existant.

Ces demandes vont être amenées à augmenter régulièrement au cours des prochaines années, le type d'information recueilli devant devenir obligatoire au sein des actes de vente d'un bien immobilier à compter de 2012.

Ces contrôles de raccordement nécessitent les interventions suivantes :

- l'identification du ou des réseaux situés sur le domaine public,
- le déplacement de 1 ou 2 agents sur le terrain pour une durée de 30 minutes à 1 heure selon les cas,
- la vérification de l'existence de regards de branchement au droit de l'immeuble,
- la vérification du bon fonctionnement et du bon raccordement des évacuations dudit immeuble,
- la rédaction d'une attestation de conformité transmise au demandeur

Compte tenu des informations ci-dessus, il est proposé de facturer cette intervention, quel qu'en soit le demandeur (notaire, agence immobilière, particulier ...), selon les modalités suivantes :

Pour une maison individuelle ou un appartement	80 €
Pour un collectif comprenant moins de 10 appartements	160 €

La redevance de contrôle de branchement sera recouvrée par l'établissement d'un titre de recette émis à l'attention du demandeur de la visite.

Dans le cas où une non-conformité de branchement serait constatée en première visite et qu'une contre visite s'avérerait nécessaire, cette dernière serait effectuée gratuitement dans l'année suivant le premier contrôle.

Au-delà de cette première année et dans la mesure où le réseau a plus de deux ans d'ancienneté, le propriétaire de l'immeuble s'expose à une pénalité pour non-conformité de branchement telle que l'autorise le Code de la Santé Publique (article L. 1331-8), soit une majoration de 100 % de la redevance communale d'assainissement.

Tout propriétaire d'un immeuble dont la situation au regard de l'assainissement n'est pas conforme reste redevable des pénalités prévues ci-dessus. Seul le constat de conformité délivré au terme de la réalisation de travaux libérera le propriétaire de son assujettissement aux pénalités.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- 1°) d'APPROUVER les montants des redevances de contrôle de branchement exposés ci-avant.
- 2°) d'APPROUVER le coût de la pénalité applicable en cas de mauvais branchement aux réseaux.

213 – Convention de déversement

Afin de permettre aux industries de se raccorder au réseau d'assainissement, une convention de déversement précisant les modalités et les taux des rejets doit être mise en place.

Le maire est autorisé à signer cette convention avec les entreprises concernées.

Enfin, Bruno Lencel prend la parole pour informer qu'un cas de fuite d'eau est signalé chez une administrée. Notre règlement de service ne prévoit pas de facturation adaptée à ce cas. Il est proposé au conseil de délibérer afin d'autoriser le maire à prendre les décisions permettant de facturer la consommation la plus élevée des deux dernières années à ces cas particuliers.

3 – TRAVAUX

31 – Aménagement centre bourg

La consultation pour la MOE est lancée, la MO restera communale. Le début des travaux pourrait être envisagé sur le premier semestre 2012.

32 – CCPVA

Bruno Lencel fait le point des travaux programmés dans le cadre du FDS 2011 et 2012 et notamment des dossiers relatifs au bi couche rue du Marais de la Noix, de la refonte des bermes rue du Marais St Georges et rue de Villers ainsi que la prévision d'une aire de camping cars dans la cour des voyageurs.

33 – Classement voiries

La DDT, dans le cadre de l'ATESAT, assiste les communes pour réactualiser le tableau de classement.

Le conseil adopte le nouveau tableau de classement suite aux propositions de la DDT.

34 – Opération façades

Le Maire rappelle que dans le cadre du SEP OAS, notre commune a participé durant plusieurs années à cette opération.

Eric Debosque précise l'objet de cette opération. Il s'agit par le biais de subvention, d'aider les administrés à réhabiliter des façades d'habitation ou de dépendances visibles de la voie publique.

Il est proposé de mettre en place une commission de travail pour élaborer le cahier des charges et les conditions de participation.

35 – Mission diagnostic accessibilité

Initialement prévu en régie, et devant l'augmentation très importante des sollicitations provenant notamment d'une association, les services municipaux ne peuvent plus assumer la réalisation de ce diagnostic. Il est donc décidé de faire appel à un bureau d'étude extérieur et de lancer la consultation pour l'ensemble des bâtiments communaux.

36 – Classement MH statue

La commission départementale des objets mobiliers a émis un avis favorable à la demande de classement d'un objet mobilier appartenant à la commune de Ressons le Long et conservé dans l'église Saint-Georges à Ressons le Long.

Il s'agit d'une statue de Saint Georges en bois polychrome du XVI^e siècle. Compte tenu de sa qualité, un arrêté de classement doit être pris par le Ministre de la culture et de la communication.

Pour que cet arrêté de classement puisse être signé, l'accord de la commune propriétaire est nécessaire.

Le classement, outre une meilleure protection pour ces objets, permet d'envisager une participation financière, en cas de besoin de restauration, de la part de l'Etat, de la part de la région et de la part du département. Dans l'immédiat, ces objets ne nécessitent pas de restauration.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le classement au titre des monuments historiques, de l'objet mobilier décrit ci-dessus.

4 – FINANCES

41 – Décision Modificative (M14)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2011 :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement - 7 600 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Art 60612 2 500 €

Art 61522 1 100 €

Art 61558 1 000 €

Art 6226 3 000 €

Chapitre 014 – 739116 Reversement sur FNGIR + 603 €

- Recettes

Chapitre 73 – 7311 Contributions directes + 603 €

Section d'investissement – Recettes

Chapitre 021 – Virt de la section fonctionnement - 7 600 €

Chapitre 1641 – Emprunts + 7 600 €

- Dépenses

Op. 60 – Aménagement du centre bourg

Art 2128 - 1 081,00 €

Op. 2011 05 – Mairie mobilier et travaux

Art 2184 1 081,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE la décision modificative suivante :

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
D 023 (fonct. Virement à la section d'invest)	7 600€	
D 011 (fonct. Charges à caractère général)		7 600 €
D 014 - 739116 (fonct. Reversement FNGIR)		603 €
R 73 – 7311 (fonct. Contributions directes)		603 €
R 021 (invest. Virt de section fonct)	7 600 €	
R 1641 (emprunt)		7 600 €
D 2128 – Op 60 – Aménagement centre bourg	1 081 €	
D 2184 – Op 2011 05 – Mairie mobilier et travaux		1 081 €

42 – Demande de subventions et programmation CDDL et FRAPP

Il est proposé de présenter les projets suivants dans le cadre des appels à projets qui seront lancés :

- Aménagement du centre bourg
- Aménagement du secteur de la Trésorerie
- City stade
- Réhabilitation des ANC
-

43 – Approbation CRACL

Monsieur le Maire remet à l'assemblée une copie du CRACL 2010 établi par la SEDA concernant l'aménagement d'un écoquartier secteur de la Trésorerie.

La convention publique d'aménagement a été notifiée le 19/03/2010. Sa durée est fixée à 9 ans à compter de la date de prise d'effet soit jusqu'au 18 mars 2019.

Conformément aux articles L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 300-5 du Code de l'Urbanisme, la SEDA soumet à notre approbation le compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2010 pour cette opération.

Eric Wintrebert prend la parole pour revenir sur la controverse provenant d'habitants qui s'opposent au projet. Il demande notamment si le projet est toujours justifié à l'heure actuelle.

Nicolas Rébérot lui répond que l'opposition observée relève plus d'une opposition de personnes qu'une réelle opposition au projet puisque dans ces opposants on ne retrouve quasiment que des résidents du lotissement voisin, des personnes du conseil précédent, qui avaient par ailleurs voté le principe d'un aménagement d'ensemble du secteur de la Trésorerie en 2004 lors de l'élaboration du PLU.

Bertrand Pointier ajoute que ce projet public a été mis en œuvre notamment pour éviter les « erreurs » de certaines constructions récentes entraînant des conflits de voisinage récurrents et surtout pour éviter le mitage des constructions au coup par coup entraînant des dépenses importantes pour la collectivité en matière d'extension des réseaux et des voiries.

Nicolas Rébérot revient sur le fait que le PLU voté en 2004 et approuvé par les services de l'Etat en 2005 prévoit que cette zone d'environ 6 hectares est constructible dans le cadre d'un aménagement d'ensemble. Cet aménagement peut être privé ou public. L'aménagement public est la garantie, pour un projet ambitieux comme celui-ci, que la population soit associée à son élaboration. Par ailleurs, l'aménageur retenu, la SEDA, est un aménageur très largement reconnu pour sa qualité et son sérieux à travers tout le département. L'association au projet du SDAP (Architecte des Bâtiments de France) et du CAUE de l'Aisne est importante également pour garantir la qualité et la prise en compte de l'environnement naturel et du bâti existant.

Eric Debosque indique également que notre commune connaissait une rétention foncière importante depuis quelques années. Le développement de ce secteur à l'habitat est indispensable pour continuer à faire vivre nos écoles et notre village et que cet aménagement se fera dans le temps. Enfin, il rappelle qu'un des opposants à l'aménagement de ce secteur construit lui-même un lotissement dans un hameau du village et que cela ne dérange visiblement personne.

Le Maire termine en présentant les retombées escomptées par l'aménagement à long terme : nouvelle ressource fiscale, taxe d'urbanisme, augmentation des raccordés à l'assainissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le CRACL 2010.

5 – DIVERS

51 – Présentation rapport sur l'eau

M. le Maire présente le rapport sur l'eau et l'assainissement provenant de l'AESN, notre agence de bassin. Il est adopté à l'unanimité

52 – Avis sur SRCAE

Le SRCAE est soumis à l'avis des conseils municipaux de Picardie. Or, il se révèle que ce document est très volumineux et n'est nullement compréhensible pour les non initiés. Le conseil décide donc de ne pas donner d'avis à ce projet de schéma.

53 – Divers, tour de table

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 2009-004 du Conseil Municipal de Ressons le Long en date du 21 janvier 2009,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

A) Décision n°2011/089 du 16 septembre 2011 : fixation du bail à l'association de chasse à 100 euros à compter de l'année 2011

B) Décision n°2011/090 du 21 septembre 2011 : fixation du prix de location de la salle multifonctions à l'association « Up to you »

C) Décision n°2011/091 du 23 septembre 2011 : règlement relatif à la réutilisation d'informations publiques et des documents administratifs de la commune

D) Décision n°2011/096 du 28 octobre 2011 : ordre de mission pour la demande de valeurs foncières de la commune

E) Décision n°2011/098 du 3 novembre 2011 : consultation pour la passation d'un marché de fourniture et pose de radars pédagogiques

Examen de déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire présente à l'assemblée :

Adresse	Transmis	Reçue en	Parcelle	Propriétaire	Superficie	Prix
---------	----------	----------	----------	--------------	------------	------

	par	Mairie le :				
8 rue du Routy	Dominique BULTOT Soissons	14/10/2011	C 916	LEGRIS Marc	839 m ²	185 000 €
2 rue du Routy	Francis BUREAU Soissons	27/10/2011	C 1080	PALANQUE Mireille	968 m ²	39 000 €

Le Maire a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

Bulletin municipal :

Le bulletin est en cours de rédaction. Les membres du conseil qui désirent y contribuer sont les bienvenus.

Viabilité hivernale :

Il est proposé de mettre en œuvre une opération de viabilité hivernale et de faire appel aux agriculteurs. Un AAPC sera diffusé sur le site internet.

Le maire annonce que nous avons eu le chiffrage de France Domaine concernant l'acquisition du chemin sur la parcelle ZH 135 pour un montant de 14800€ pour 1240m² soit environ 12€/m².

Eric Wintrebert demande des informations concernant la possibilité d'acquérir un terrain pour faciliter le stationnement autour du lavoir de gorgny. Le chiffrage de France Domaine ne nous est pas parvenu à ce jour.

Il est fait la présentation du plan touristique du village préparé par la CCPVA.

Le maire fait état d'une note de l'AMF du 10 novembre 2011 informant que les bases des impositions locales pourraient être réévaluées de 1.8% en 2012. Cette information devra être prise en compte par la commission finances dans le cadre du DOB.

Il est fait état de l'effectif inscrit au 22 septembre 2011 dans les écoles de Ressons le Long :

- Ecole maternelle : 47 élèves
- Ecoles primaire : 44 élèves

Le maire informe que les 2 classes de l'école primaire ont été dotées de TNI et que ceux ceux donnent entière satisfaction aux enseignants.

Il est annoncé qu'un prochain conseil syndical doit se réunir en novembre afin d'aborder la faisabilité d'une cantine sur Ressons le Long.

Eric Debosque propose qu'une coupe dans les peupleraies puisse être effectuée à partir du printemps 2012.

Le maire donne lecture de la dernière CLCS des carrières DESMAREST.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20

Le Maire,

Nicolas REBEROT